



Paiement clause de non concurrence

Par **raph427**, le **09/12/2007** à **19:09**

Bonjour,

j'ai démissionné il y a presque 1 an de mon ancien emploi.
Et je m'aperçois que mon ancien employeur ne m'avait pas libéré de ma clause de non-concurrence, mais ne me l'a pas payé.

Y-a-t-il un délai pour demander le paiement de la clause, sachant que je l'ai bien respecté?
Et quelles sont les modalités?

Merci.